

Province de Québec
MRC d'Acton
Municipalité d'Upton

Session extraordinaire, dûment convoquée, du conseil de la Municipalité d'Upton tenue à la salle des sessions du Conseil municipal le mardi 13 décembre 2016 à 19h30, sous la présidence de monsieur Yves Croteau.

Sont présents :

Monsieur le maire, Yves Croteau

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Barbara Beugger
Nicole Ménard
Claude Larocque
Richard Sabourin
Guy Lapointe
Robert Leclerc

Secrétaire :

Madame Cynthia Bossé, directrice générale

Certificat de signification

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai dûment signifié un avis spécial de convocation le 8^e jour de décembre 2016 par communication écrite à tous les membres du conseil ci-haut mentionnés.

Signé à Upton ce 13^e jour de décembre 2016,

Cynthia Bossé
Directrice générale

Moment de réflexion

L'assemblée débute à 19h30 par un moment de réflexion.

Constatation de l'avis de convocation

Les élus constatent que l'avis de convocation a été signifié selon la Loi.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

1. Comptes à payer;
2. Adoption du règlement numéro 2016-286 modifiant le règlement numéro 98-13 relatif au traitement des élus municipaux;
3. Délégation de représentants pour le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation;
4. Approbation de la facture numéro 191397 de la firme Avizo Experts-Conseils inc.;
5. Approbation de la facture numéro 343223 de la firme Les Services exp inc.;
6. Modification au paiement du décompte progressif numéro trois révisé à l'entreprise Bertrand Ostiguy inc.;
7. Paiement du décompte progressif numéro cinq à l'entreprise Bertrand Ostiguy inc.;
8. Avis de motion afin de modifier le règlement numéro 2009-196 établissant un Programme de revitalisation;
9. Approbation du plan d'action et du plan de communication pour le Parc nature de la région d'Acton;
10. Dépôt de la lettre de démission de monsieur Guy Hamel, pompier à temps partiel du Service de sécurité incendie;
11. Ajustement de l'achat de l'immeuble situé au 808, rue Lanoie;
12. Paiement du décompte progressif numéro un à l'entreprise SCADALLIANCE CORPORATION;
13. Période de questions;
14. Levée de l'assemblée.

Adoptée

451-12-2016

1. Comptes à payer

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer reçus depuis l'assemblée régulière du 6 décembre dernier, au montant de 35 140,33 \$, en y ajoutant la facture numéro 14744 de la firme Consumaj inc. au montant de 10 175,30 \$, incluant les taxes applicables.

Adoptée

2. Adoption du règlement numéro 2016-286 modifiant le règlement numéro 98-13 relatif au traitement des élus municipaux

ATTENDU LE «Règlement numéro 98-13 déterminant le traitement des élus municipaux: rémunération et allocation de dépenses»;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ledit règlement afin de majorer la rémunération et l'allocation de dépenses versées à un élu municipal d'Upton;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la session régulière du 6 décembre 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont reçu le projet du règlement numéro 2016-286 plus de quarante-huit (48) heures avant la présente assemblée;

452-12-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

Que dispense de lecture soit faite;

Que le règlement portant le numéro 2016-286 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée

3. Délégation de représentants pour le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 385-11-2016 nommant deux représentants pour le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit nommer trois représentants;

453-12-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit abrogée la résolution numéro 385-11-2016;

QUE soient nommés madame Nicole Ménard, monsieur Richard Sabourin et monsieur George Millaire comme représentants au Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation, et ce, pour un terme de trois ans.

Adoptée

4. Approbation de la facture numéro 191397 de la firme Avizo Experts-Conseils inc.

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

5. Approbation de la facture numéro 343223 de la firme Les Services exp inc.

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6. Modification au paiement du décompte progressif numéro trois révisé à l'entreprise Bertrand Ostiguy inc.

CONSIDÉRANT LE paiement du décompte numéro trois au montant de 509 524,36 \$ autorisé par la résolution numéro 279-09-2016;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a constaté une erreur au calcul du décompte de la firme Avizo experts-conseils représentant une différence de 68 762,33 \$;

CONSIDÉRANT LE crédit pour le bitume de 54 006,41 \$ applicable au projet;

CONSIDÉRANT LE décompte progressif numéro trois révisé deux, préparé le 23 novembre 2016, présenté par monsieur Marc-André Boivin, ingénieur de la firme Avizo experts-conseils, dûment mandaté par la résolution 349-11-2015 afin d'effectuer la surveillance des travaux dans le cadre des travaux de réfection des rues Brasseur et Monseigneur-Desmarais;

CONSIDÉRANT QUE la balance du décompte progressif numéro trois révisé deux s'établit à 12 877,85\$, incluant les taxes et une retenue de 10%;

454-12-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement du décompte progressif numéro trois révisé deux, et ce, pour une somme de 12 877,85\$, incluant les taxes et une retenue de 10%, à l'entreprise Bertrand Ostiguy inc.;

QUE ce paiement soit conditionnel à la signature du décompte progressif par le représentant de l'entrepreneur;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée pour signer le décompte progressif numéro trois révisé deux.

Adoptée

7. Paiement du décompte progressif numéro cinq à l'entreprise Bertrand Ostiguy inc.

Ce point est reporté à la séance régulière du 10 janvier 2017.

8. Avis de motion afin de modifier le règlement numéro 2009-196 établissant un Programme de revitalisation

Avis de motion est donné par monsieur Robert Leclerc afin que soit présentée, à une séance ultérieure, une modification au règlement 2009-196 établissant un Programme de

revitalisation pour prévoir notamment l'abrogation des dispositions relatives aux crédits de taxes promoteurs ou constructeurs.

9. Approbation du plan d'action et du plan de communication pour le Parc nature de la région d'Acton

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action et le plan de communication pour le Parc nature de la région d'Acton préparé par l'équipe de Développement économique et local de la MRC d'Acton, de madame Geneviève Payette, coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire ainsi que Solange Laroche, du Théâtre de la Dame de Coeur;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action et le plan de communication doivent être approuvés par la Municipalité;

455-12-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver le plan d'action et le plan de communication pour le Parc nature de la région d'Acton, tel que préparé par l'équipe de Développement économique et local de la MRC d'Acton.

Adoptée

10. Dépôt de la lettre de démission de monsieur Guy Hamel, pompier à temps partiel du Service de sécurité incendie

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose au Conseil municipal la lettre de démission de monsieur Guy Hamel, pompier à temps partiel du Service de sécurité incendie d'Upton. Cette démission est effective en date du 18 décembre 2016. Les membres du conseil en prennent acte et remercient le pompier pour son implication au sein du Service.

11. Ajustement de l'achat de l'immeuble situé au 808, rue Lanoie

CONSIDÉRANT LE mémoire d'ajustement fourni par le notaire lors de la signature de l'immeuble situé au 808, rue Lanoie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit remettre un montant 3 751,69 \$ à la Caisse populaire Desjardins de la Rivière Noire équivalant aux taxes municipales et scolaires payées depuis le 1^{er} septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire de l'immeuble depuis le 1^{er} septembre 2016, selon les conditions de la promesse de vente;

456-12-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit payé un montant de

3 751,69 \$ à la Caisse populaire Desjardins de la Rivière Noire.

Adoptée

12. Paiement du décompte progressif numéro un à l'entreprise SCADALLIANCE CORPORATION

CONSIDÉRANT LE décompte progressif numéro un présenté par madame Caroline Martin, gestionnaire de projets de la firme Aquatech, société de gestion de l'eau, concernant la fourniture et l'installation d'équipements de mesure et d'enregistrement de débordements pour les ouvrages de surverses;

CONSIDÉRANT QUE le projet est financé à 100% du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE le montant du décompte progressif numéro un s'établit à 8 076 \$, excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT LA recommandation de paiement du décompte progressif numéro un, datée du 13 décembre 2016, présentée par madame Caroline Martin;

457-12-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement du décompte numéro un, et ce, pour une somme 8 076 \$, excluant les taxes applicables, à l'entreprise SCADALLIANCE CORPORATION;

QUE soit réclamé le montant au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée pour signer le décompte progressif numéro un.

Adoptée

13. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

14. Levée de l'assemblée

458-12-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit levée la présente assemblée à 20h.

Yves Croteau
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.